



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION : FINALES DES COUPES U18 JARLIER ET U15 GRAVIERE

Dans le souci d'un parfait déroulement de ces finales de coupes départementales, le comité de direction du District du Cantal de football a défini les critères suivants pour accepter les candidatures des clubs souhaitant postuler à leurs organisations.

➤ **Désignation du club accueillant :**

Parmi les candidatures reçues, le club retenu pour organiser en collaboration avec le District du Cantal de football les finales de coupes départementales Gravière (U15) et Jarlier (U18) sera désigné par le comité de direction sur proposition de la commission des jeunes.

➤ **Date :**

La date est définie par la commission des jeunes du District, mentionnée au calendrier général de la saison sportive et présenté aux clubs de jeunes en début de chaque saison.

Les finales sont traditionnellement organisées le premier samedi de juin en parallèle de la réunion de fin de saison des clubs de jeunes.

➤ **Horaires :**

Finale U15 : 15H30

Finale U18 : 17H30

➤ **Installations sportives**

Une sonorisation (fixe ou mobile) avec micro.

Un terrain avec un revêtement gazonné en très bon état et / ou synthétique, aux dimensions minimum de 100 x 60, ceinturé d'une main courante.

Une table en bord de terrain pour la remise des coupes qui sera effectuée à l'issue de chaque finale.

4 vestiaires avec douches, plus celui des arbitres.

➤ **Sécurité :**

Le club accueillant est en charge de prévoir une pharmacie dûment remplie.

Il est également en charge de veiller à assurer un environnement sécurisé pour les rencontres avec l'aide de 3 stadiers qui seront mis à disposition du club organisateur par chaque club participant à finale.

➤ **Arbitrage :**

La CDA est en charge de la désignation des arbitres (un central et deux assistants par rencontre).

Elle désignera un de ses membres pour en assurer la coordination.

Chaque arbitre percevra une indemnité forfaitaire de 30 euros qui seront à la charge pour 50% par le district (15 euros) et pour 50% par le club accueillant (15 euros) par arbitre.

➤ **Délégation :**

La commission des jeunes désignera un de ses membres pour assurer la fonction de délégué lors de ces deux finales.

➤ **Logistique :**

Les coupes et médailles seront fournies par le district du Cantal de football

La collation pour les équipes sera prise en charge par le district du Cantal de football

La collation pour les arbitres sera prise en charges par le club accueillant, qui fournira également les bouteilles d'eau (24 x 1.5 litres pour les équipes et 6 x 0.5 litres pour les arbitres)

➤ **Règlement financier :**

L'entrée au stade sera gratuite.

Le club est libre d'organiser toutes opérations pouvant lui permettre de couvrir les frais engagés par différentes ventes, buvettes au stade, tombola, etc...

Une réunion de concertation sera organisée entre le District du Cantal de football et le club accueillant pour signature d'une convention entre les deux parties et validation du présent cahier des charges.